

Date de réception: 01/02/2022 **Date d'acceptation:** 03/12/2022

Date de publication: 15/02/2023

**Face à l'évolution du monde et des droits humains :
la charte AFAC en faveur des migrations
contemporaines**

**In face of global change and human rights : The
AFAC charter for contemporary migration**

Mustapha Guenaou 1,

1 Enseignant-chercheur et chercheur associé au Centre de Recherche
en Anthropologie Sociale et Culturelle Oran(Algérie),

Email : guemustapha31@gmail.com

Résumé:

Dans le cadre de nos travaux d'investigation, nous avons un axe qui touche les migrations et la communication. À cet effet, cette contribution entre dans une perspective qui porte sur un éventuel débat sur le phénomène social des migrations et leurs conséquences. Nombreux sont les pays de l'Europe qui mettent à l'index les conséquences de l'émigration clandestine, devenue un sujet d'actualité, de débat et de discussion, au niveau de la sphère politique de plusieurs pays de l'Europe, comme au niveau international. Pour cette raison nous avons pensé proposer une charte. En conséquence, il est nécessaire de faire valoir une philosophie, qui pourrait être adaptée à la politique des migrations contemporaines. Sa vision est de préconiser l'implication, en premier lieu, les acteurs, le capital humain. Puis, en second lieu, des actions qui peuvent être menées afin de pouvoir valoriser, dans le temps et dans l'espace, les valeurs humaines et citoyennes dont le respect de cette charte qui, sous l'acronyme A.F.A.C., veut dire, dans la langue arabe, l'horizon. Les principes de cette charte se valorisent par : l'accueil des individus dans la considération et le respect, la formation dans les pratiques sociales, culturelles, etc., l'accompagnement des migrants, la communication pour une meilleure insertion dans l'une ou l'autre société.

Mots clés:

Charte AFAC, migrations contemporaines, droits humains, communication, formation, accompagnement.

Abstract:

As part of our investigative work, we have a focus on migration and communication. To this end, this contribution enters into a perspective that focuses on a possible debate on the social phenomenon of migration and its consequences. For this reason, we thought to suggest a charter. Consequently, it is necessary to put forward a philosophy that could be adapted to the politics of contemporary migration. Its vision is to advocate the involvement, in the first place, the actors, and the human capital. Secondly, actions that can be carried out in order to be able to value, in time and space, the human and civic values of which the respect of this charter which, under the acronym AFAC, means, in the Arabic language, the horizon. The principles of this charter are valued by: Reception of individuals in consideration and respect, Training in social, cultural practices, etc., Accompanying migrants, Communication for a better insertion in one or the other society.

Keywords

AFAC charter, contemporary migration, human rights, communication, training, accompaniment

Auteur correspondant: Guenaou Mustapha, e-mail: guemustapha31@gmail.com

1. INTRODUCTION

La situation migratoire, dans le monde, est devenue une question problématique pour les uns et grave pour les autres puisqu'il s'agit, principalement, d'un fait dont les effets socio-économiques interpellent les décideurs, les chefs d'Etat et les différents gouvernements, au niveau international. Ce phénomène touche les pays pauvres et les pays riches. Les pays en voie de développement sont devenus incapables de faire vivre leurs jeunes dont le nombre augmente, annuellement, dans chacun de leurs territoires, locaux comme nationaux¹ (2). Quant aux autres pays, dits industriels ou développés, ils n'arrivent plus à faire valoir, socio économiquement, la maîtrise de ce phénomène de migrations¹, communément appelés migrations clandestines ou hargha / harraga (3). Par migration clandestine, il faut entendre migration irrégulière.

La migration irrégulière est un problème qui interpelle de nombreux politiciens des pays où le phénomène est important en nombre et en conséquence sur l'économie du pays –cible des migrants clandestins ou irréguliers. D'ailleurs, la migration clandestine est synonyme de migration irrégulière, de migration illégale (4) .

Cette migration présente des marqueurs d'un outre – passage des lois réglementant les entrées et les sorties des étrangers, donc du cadre légal du pays –cible que les individus avaient désigné comme pays de transit pour certains migrants et de destination pour les autres. L'irrégularité des migrants clandestins touche l'entrée, un passage des frontières, séjour indéfini, travail, etc. Il faut donc penser au passage, à l'entrée, à la résidence, au travail sans aucun respect de la réglementation en vigueur (5).

Nous avons adopté une méthodologie de travail qui a été, principalement, basée sur la collecte de l'information, devenue des données. Après des lectures, nous avons entamé un travail d'enquête de terrain, et à plusieurs reprises, et dans plusieurs localités de l'ouest algérien, avec l'usage de l'entretien avec des migrants clandestins algériens qui ont été repêchés, en plein mer ou refoulés par les autorités étrangères des frontières. Puis, nous avons rencontré des migrants clandestins d'origine africaine qui nous ont parlé dans les mêmes conditions. Le nombre de personnes rencontrées avait atteint

soixante personnes. Ils nous ont accordé des entretiens, avec une seule condition : ils voulaient conserver l'anonymat.

L'observation est la meilleure technique, utilisée par les sciences sociales et humaines. Les lectures constituent, pour nous aussi, une forme d'observation du phénomène social par l'enregistrement des marqueurs relevés afin de pouvoir les mettre en avant dans l'enquête relative à la migration irrégulière. L'importance des marqueurs, quantitatifs et/ou qualitatifs, nous conduit à chercher à comprendre les effets socio-économiques et les retombées politiques dans chacun des territoires, touchés par les migrations clandestines. La question demeure une interpellation pour les uns comme pour les autres, des différentes spécialités dans l'étude et l'analyse du phénomène migratoire. En effet, quelques marqueurs du phénomène migratoire se mettent en relief par les chiffres et les retombées socioéconomiques du pays cible ou de destination⁽⁶⁾; ils nous interpellent, comme ils questionnent le passé de chacun de ces pays, concernés par les migrants clandestins qui, de jour en jour, se multiplient dont certains n'arrivent plus à atteindre leur rêve ou leurs aspirations relatives à l'amélioration de leur situation socio économique et ils meurent, dans des conditions de l'une ou de l'autre des situations suicidaires, que nous appelons aventure suicidaire de l'émigration clandestine(ASEC). Cette intervention n'est qu'une simple observation du phénomène social des migrations clandestines à travers plusieurs pays dont l'accueil est, difficilement, maîtrisé par les autorités locales. Nous parlons de la mobilité africaine vers les pays de l'Europe. Il est important de signaler que la communication des chiffres est devenue un problème de la fiabilité de la question et des données qui peuvent servir d'indices d'évaluation et d'expertise par les spécialistes des sciences sociales et humaines.

Pour cette raison, nous avons opté pour un thème pour mettre en exergue l'importance de la communication et suggérer quelques pistes d'ordre socio-anthropologique qui touche, principalement, les organisations nationales et internationales pour comprendre la question de la migration contemporaine où des réseaux organisés de trafics humains se sont mis en place, non loin des frontières pour le passage transfrontalier des victimes⁷ de la misérabilité à l'étranger. Le manque de travail et de l'amélioration des conditions socioéconomiques dans le pays africain est source et/ ou produit la misère dont les candidats à la migration clandestine sont les premières victimes.

Cette situation interpelle les sortants qui deviennent des entrants : il s'agit de la question du dehors et du dedans (dehors vs dedans) par rapport aux frontières des pays de l'encouragement des migrations intentionnées et des pays d'accueil des migrants arrivés clandestinement. Bien définie, cette question est la source de notre interrogation. Celle-ci est relative à une alternative qui serait, peut être, à l'origine d'un projet de mise en avant des idées innovantes, socio politiquement, réalisables avec le soutien des organisations nationales et internationales, versées dans la question des migrations contemporaines. Elles permettent aux décideurs de pouvoir maîtriser la situation et la question de l'émigration clandestine. À cet effet, la problématique générale de notre contribution se résume en une seule et unique question : Quelle est l'approche théorique, susceptible d'être favorable à une méthodologie adéquate dans l'appréhension de la question des migrations contemporaines, alors exprimée par une charte ?

Cette contribution sera, principalement, articulé autour du fait du faire valoir une logique qui nous conduit, dans la mesure du possible, à en déduire une formulation du problème de la migration clandestine qui répond à la construction d'une charte dans le cadre de la compréhension du phénomène et de pouvoir mettre en expérimentation le contenu du modèle à suivre. Celui-ci serait, peut-être, une éventuelle solution pour réduire, progressivement, l'importance de la migration clandestine ou irrégulière.

2-La mobilité Sud–Nord des migrants irréguliers

Cette orientation de l'émigration, dite clandestine, nous conduit à parler d'une mobilité, bien qu'irrégulière, effectuée dans une situation de clandestinité déclarée. Les informations et le constat ⁽⁸⁾ nous favorisent le choix d'un usage de termes qui insiste, par des marqueurs socio anthropologiques, sur la destination, orientée dans l'axe Sud-Nord. Il s'agit de la migration africaine vers l'Europe. Bien que confirmée par nos observations, cette destination valorise l'intention des victimes de la misérabilité pour aller retrouver un pays d'arrivée, déjà désigné après un choix pensé et réfléchi depuis longtemps. Nous ne pouvons parler de la migration clandestine Nord –Sud, en raison de manque d'information fiable et vérifiable. L'émigration irrégulière relève de la situation valorisante des marqueurs tels que:

- Le temps consacré au choix de la décision à prendre.
- Le choix de la destination à faire valoir.
- Le choix de l'axe de la mobilité Sud –Nord.
- Le séjour à durée indéterminée.
- L'absence/abstraction des formalités légales.
- Le voyage pour un travail légalement acquis dans le pays d'arrivée et de destination.
- L'usage / le non usage des documents officiels de voyage.
- Le non respect de l'attente administrative requise pour la migration. (9)

Dans notre cas, la mobilité Sud -Nord, nous ne pouvons parler ou de prendre en considération la mobilité étudiante ou estudiantine, connue dans certains pays (10) puisqu'elle touche, principalement, l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Cette question reste à aborder ultérieurement pour une raison, d'ordre organisationnel. Nous parlons de migration clandestine mais nous évoquons à titre illustratif qu'il y a une autre migration irrégulière qui permet aux diplômés de traverser les frontières clandestinement pour se transformer en une mobilité estudiantine.

En réalité, la mobilité Sud- Nord des migrants peut entrer, plus tard, dans le cadre d'une autre mobilité que nous la désignons par la mobilité internationale pour la construction effective du partenariat. Celle-ci qui touche directement l'axe Sud- Nord (11). Dans ce cas, nous pouvons évoquer, dans une autre question inquiétante, les mobilités interurbaines :

« *Rôle et sens des mobilités intra-urbaines* : On voit à quel point cette présentation , certes rapide, de quelques résultats issus de travaux menés de façon comparative sur la mobilité dans quelques métropoles mondiales, peuvent remettre en cause des certitudes bien établies sur les clivages séculaires entre les villes du Nord et du Sud. Ils ouvrent également des perspectives, notamment en ce qui concerne des questions liées, relatives aux cycles urbains et aux effets des mobilités intra-urbaines sur les recompositions socio-spatiales des contextes métropolitains les plus anciens. » (12)

D'ailleurs, plusieurs enjeux peuvent se faire valoir dans le cadre de la mise en place de la politique de la sous-traitance et du partenariat. Les

décideurs politiques sont en mesure de faire valoir cette politique dans le sens de former les migrants irréguliers dans des entreprises ou centres de formation du pays- cible/ de destination pour les placer, après quelques mois, dans leur pays respectif en créant des entreprises dans le but de travailler dans le cadre de la sous-traitance et du partenariat. Je ne peux parler de délocalisation. Ces deux actions, bien interdépendantes pour la réussite de l'entente sociopolitique des pays concernés par le phénomène des migrants irréguliers. Cette construction effective de partenariat nécessite, seulement, l'esprit de l'intention, de la volonté et de l'action (IVA)¹³ pour mettre en avant une nouvelle stratégie de la construction, ensemble, du dialogue interculturel et politique des pays, impliqués dans la mobilité Sud – Nord des migrants dits migrants irréguliers/ clandestins.

Dans ce cadre, plusieurs pays de l'Europe, du même axe, peuvent penser à une meilleure compréhension du phénomène migratoire qui se développe, progressivement, à travers le monde, alors constitué, sans le vouloir, de plusieurs espaces de la mobilité internationale des migrants irréguliers. Pour les migrations contemporaines, nous parlons de nouveaux espaces de la mobilité Internationale des migrants irréguliers.

3-Nouveaux espaces- territoire de la mobilité internationale des migrants irréguliers

Dans la situation relative à l'importance du phénomène migratoire qui nous interpelle, aujourd'hui, nous utilisons, pour des raisons humaines et humanitaires, le terme de "migration irrégulièrement clandestine" par rapport aux lois relatives aux différentes migrations que connaît le monde d'aujourd'hui. Cette question nous conduit à parler de l'existence de nouveaux espaces de la mobilité internationale, exprimée par cette forme de migration. Ces pays européens d'arrivée des migrants irréguliers/ clandestins constituent, à nos yeux, des territoires d'expression politique d'accueil des victimes de la « misérabilité ».

En effet, la mobilité des personnes est devenue effective pour les uns et les autres décideurs de la « transfrontalité », inquiétés pour la question des départs d'origine et de l'arrivée dans un quelconque pays

de destination : le nombre avancé par la presse internationale et quelques travaux universitaires, à titre illustratif, (¹⁴). Aucun de nous n'est en mesure d'avancer pour définir, exactement, les aspects et les marqueurs de la migration non qualifiée dans les pays d'arrivée des migrants irréguliers/clandestins.

Alors, que certains chercheurs (Beauchemin et Lessault :2014) ont su aborder ce volet relatif à l'aspect méconnu de la migration qualifiée (¹⁵). Levy (¹⁶) définit la mobilité comme :

« la mobilité comme la relation sociale au changement de lieu, c'est-à-dire comme l'ensemble des modalités par lesquelles les membres d'une société traitent la possibilité qu'eux-mêmes ou d'autres occupent successivement plusieurs localisations. Par cette définition, on écarte deux autres options : celle qui réduirait la mobilité au seul déplacement (...), éliminant du même coup ses dimensions idéelles et virtuelles ; celle qui donnerait un sens très général à ce terme, jouant sur les métaphores (telle celle de la « mobilité » sociale) ou sur des extensions incontrôlées (à la communication, par exemple).»

Afin de pouvoir attribuer une importance à cette mobilité, nous avons pensé à ce que Jacques Levy rapporte, comme définition, pour une bonne compréhension de l'usage d'une terminologie adéquate à la question et au phénomène. Ceux -ci nous interpellent, aujourd'hui, pour effectuer une ébauche d'une solution qui pourrait être sociale, économique et politique.

Cette définition nous conduit à penser aux cadres sociaux de cette mobilité, comme l'avait pensé, déjà, Maurice Halbwachs dans ses œuvres¹⁷, publiés en 1925 et 1968, étroitement liées à la mémoire. Pour cette raison, nous pouvons parler de deux points qui nous intéressent pour cette question de l'espace de la mobilité internationale des migrants irréguliers/ clandestins. La mobilité se définit par le temps (période, époque) et l'espace (territoire, région, etc.). Pour rester dans les cadres sociaux, déjà discutés par Maurice Halbwachs, nous rappelons le travail de deux chercheurs, ayant abordé le sujet de la mobilité, le temps et l'espace : il s'agit d'Etienne Faugier et Arnaud Passalacqua (¹⁸).

Pour le premier point, nous abordons la question de la mobilité et du temps de cette mobilité. Dans le cadre d'une question de pertinence,

notre approche porte sur la périodisation de la mobilité qui relie le moment du départ du pays d'origine jusqu'au pays de l'arrivée, tout en insistant sur la question du séjour, voire le temps de la traversée transfrontalière. En effet, il est nécessaire, dans le sens d'insister, d'assoir l'importance de la notion du temps sur la mobilité, effectuée par les migrants irréguliers/ clandestins. Il s'agit, principalement, d'un passage d'un temps à un autre : ceux du départ et de l'arrivée que nous avons évoqués plus haut.

Pour le second point, il est question de relation entre la mobilité et l'espace, exprimée par le territoire: la territorialité et la mobilité. Le temps demeure en étroite relation avec le territoire qui n'est que l'espace de la mobilité des migrants irréguliers/ clandestins: « Les déplacements des individus se singularisent en effet par le mode de transport qu'ils emploient. Ils sont à l'origine de paysages de transport uniques, inscrits dans l'espace, mais aussi dans des époques (...). »^(19.)

Bien qu'ils soient des territoires, les espaces de la mobilité deviennent nouveaux pour les migrants irréguliers clandestins. Assimilé à un déplacement, la mobilité met en compétition le temps et l'espace, avec toutes ses dimensions dans le présent et dans le passé récent qui rappelle la mémoire⁽²⁰⁾ à court terme, source de la reconstruction du passé⁽²¹⁾.

Dans ce cadre, les migrants irréguliers clandestins s'approprient, principalement, du temps et de l'espace, malgré qu'ils soient nouveaux pour eux. Cette mobilité de migration irrégulière s'associe, en d'autres termes, avec une dyade, que nous appelons dyade de la mobilité temporelle et spatiale (DMTS). Cette dernière, cette mobilité, porte son objet sur les capacités individuelles pour pouvoir se déplacer dans le temps et dans l'espace ou territoire. Un marqueur se met en avant à savoir un caractère, signifiant la mobilité. Il s'agit d'une mobilité physique dans un temps réel et une territorialité, également, physique et surtout nouveau par rapport aux migrants irréguliers.

L'intensité et les dimensions des nouveaux espaces de la mobilité dite internationale des migrants irréguliers dépendent d'un phénomène, généré par le mouvement, ayant pour source de déplacements et de

passage transfrontalier, une voie terrestre ou maritime. Ces conditions favorisent, en effet, l'existence de passeurs, devenus incontournables par les migrants irréguliers. Devant cette situation de passages transfrontaliers, l'opportunité des uns est le malheur des autres. Cette même opportunité est la source de l'instauration des réseaux de passeurs des migrants irréguliers. Plusieurs cas de démantèlement ont été enregistrés pour ces formes de réseaux de passeurs, sans scrupule.

4-L'instauration des réseaux de passeurs des migrants irréguliers

Par définition, un passeur de migrants irréguliers est une personne qui, sans aucune conscience ni humanité, se permet de faciliter le passage dans un autre pays, d'une manière non réglementaire ni autorisée, aux migrants clandestins. Il fait partie d'une filière de migration clandestine; il est assimilé à un trafiquant des êtres humains qui, désespérés, cherchent à entrer frauduleusement dans un pays étranger. Ce passeur fait, par ailleurs, de ce travail un fond de commerce.

Depuis les années 1980, le phénomène des migrants irréguliers a été enregistré et consigné par un rapport ⁽²²⁾ portant sur l'importance des migrations clandestines. Deux marqueurs relèvent du contenu de ce document, un rapport officiel. Il rapporte que :

« La majorité de ces migrants — qui fuient la pauvreté, l'absence de perspectives économiques, les atteintes aux droits de l'homme et aux droits des minorités — entrent le plus souvent clandestinement dans les pays d'accueil avec l'aide de réseaux illégaux et de passeurs qui leur fournissent des faux-papiers. D'autre part, beaucoup de demandeurs d'asile dotés d'un emploi passent dans la clandestinité. » ⁽²³⁾

Nous parlons de l'expérience habituelle (cf. supra) qui a été mis en avant par un rapport (Pahtas :1993). Nous rappelons les migrations clandestines Sud –Nord. Pour le second cas, il ne s'agit que d'une migration clandestine déguisée. Dans cette situation, nous ne pouvons évoquer le qualificatif de passeur de migrants réguliers. La preuve, les migrants, avec l'intention d'allonger leur séjour dans le pays cible, abandonnent l'idée du retour au pays et adoptent l'esprit d'effectuer un séjour à durée indéterminée, communément appelé « harga » ⁽²⁴⁾. Ces réseaux, bien organisés, approvoisaient les éventuels clients parmi les candidats à l'émigration clandestine. Ils présentaient l'espoir de

faire vivre le paradis dans un pays, un territoire, un espace nouveau de la mobilité internationale des migrants irréguliers : « les passeurs et les réseaux organisés sont généralement bien implantés aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil et mettent les migrants en contact avec des employeurs offrant du travail clandestin. »⁽²⁵⁾

Devant un besoin de quitter son pays natal, pour des raisons qui sont, généralement, sociales (mauvaises conditions de vie) et économiques (le chômage), les candidats à l'émigration s'orientent, principalement, vers les passeurs⁽²⁶⁾ dont l'intention est de faire valoir un gain pécuniaire. Il est à noter que : « les personnes désireuses d'émigrer font de plus en plus appel à des "passeurs" et à des réseaux organisés. »⁽²⁷⁾ Alors, « l'utilisation des migrants clandestins provoque des distorsions économiques mettant en danger l'économie nationale dans son ensemble. »⁽²⁸⁾ La réussite de cette utilisation est d'origine conceptionnelle, dans l'idée de contribuer au passage des migrants, d'une manière irrégulière, d'une rive à une autre et/ ou d'un pays à un autre. C'est aux passeurs que reviennent la contribution et la participation à l'afflux migratoire et à l'importance des migrants irréguliers. L'irrégularité de ces migrants, connus par les marqueurs de la clandestinité, contribue, en nombre et en afflux, à l'augmentation et à l'accroissement progressif des employés irréguliers dans le pays cible.

Le phénomène des migrants irréguliers, à travers les espaces-territoires de la mobilité internationale, devient, progressivement, dramatique, pour les pays de départ comme pour les pays d'arrivée des migrations irrégulières : la fuite pour les pays d'origine des migrants irréguliers et le déséquilibre de l'employabilité face au recrutement pour le travail clandestin, très mal rémunéré et sans déclaration, voire fraude fiscale. Cette notion est exprimée par l'augmentation du flux migratoire et le déséquilibre: les pays cibles/ destination vs (versus) les pays abandonnés/ d'origine des migrants irréguliers. Celle-ci vise à faire valoir l'accroissement des entrées d'un pays face à une hémorragie statistique dans la population de l'autre

pays, ayant pour marqueur le nombre croissant de candidats à l'émigration vers le pays cible.

Dans ce cadre, nous évoquons « le cas des migrants, victimes de passeurs peu scrupuleux, ne sont pas toujours conscients du caractère irrégulier de leur émigration et des conditions d'entrée strictes dans les pays d'accueil. Dans la plupart des cas, les migrants arrivés (pays cible/ de destination) et employés clandestinement sont traités et exploités de manière inhumaine et dégradante et subissent une violation flagrante des droits de l'homme (Déclaration internationale des Droits de l'Homme, voire de la Déclaration des Droits des Enfants). Ces restrictions de leur liberté sous une forme d'esclavage moderne constituent un "esclavage déguisé". » ⁽²⁹⁾ Il s'agit, en effet, de la question, étroitement liée à la violence inhumaine contre les étrangers migrants : les conditions de la traversée de harraga à bord de Boté ⁽³⁰⁾, dans le bassin méditerranéen.

Organisés, les réseaux de passeurs des migrants irréguliers ⁽³¹⁾ assurent des retombées sociales, voire économiques, exprimées, en conséquence, par l'explosion progressive et croissante d'un phénomène, appelé la forte perte du capital humain des pays pauvres. Celle-ci conduit à mettre en avant un accroissement du flux migratoire à destination des pays ciblés.

Pour cela, « Les facteurs qui incitent un migrant clandestin à prendre la décision de quitter son pays sont souvent liés les uns aux autres. Les privations économiques, l'atteinte aux droits de l'homme et aux droits des minorités, la pression démographique, la dégradation de l'environnement et l'absence de sécurité sociale dans le pays d'origine comptent parmi les facteurs les plus déterminants qui conduisent le migrant clandestin à décider de rechercher de nouvelles possibilités ou un nouveau havre de sécurité. Le départ est l'effet d'un choix ou, selon les circonstances, est imposé au migrant. » ⁽³²⁾

Puis, ces derniers se livrent, comme l'attestent des témoignages de certains « haraga » algériens ⁽³³⁾ que nous avons rencontrés, ayant des comportements très reprochables, à savoir la violence que nous appelons violence inhumaine contre les étrangers migrants clandestinement .

5-La question de la violence inhumaine contre les étrangers migrants

Bien qu'elle soit matérielle ou immatérielle, la violence reste toujours assimilée à un acte violent que subit chacun des migrants irréguliers, soit avant, pendant et/ou après leur arrivée au pays cible. Cette violence présente quelques marqueurs dont :

- La brutalité de la force morale des passeurs ou des employeurs des migrants irréguliers.
 - L'agressivité du caractère de ces personnes, sans scrupule ni humanité.
 - La mise en place des contraintes, imposées aux migrants irréguliers.
 - La matérialité des actes de violence.
 - La force de piétinement des lois et de la réglementation en vigueur.
 - L'application de la fermeté vis-à-vis des migrants irréguliers.
- (³⁴)

Cette violence a pour origine le contrat moral passé entre les passeurs et les migrants irréguliers. Aucun esprit de raisonnement n'est mis en avant, pour l'une ou l'autre des deux parties du contrat de passage des migrants irréguliers. En effet, une autre violence s'impose devant cette situation qui présente plusieurs dangers dont « les dangers de ces migrations clandestines et les difficultés qui en résultent tant pour les migrants que pour les pays d'accueil sont nombreux et graves. Il y a également un risque de tension entre les pays d'émigration et les pays d'accueil. Les migrations clandestines et les maux qui les accompagnent mettent en péril les droits des migrants clandestins, les mécanismes de protection des travailleurs migrants légaux. » (³⁵.)

Par ailleurs, « ces clandestins sont exploités par les employeurs qui tirent profit de cette main-d'œuvre bon marché, ce qui fausse le marché de l'emploi des pays d'accueil et accroît l'anxiété au sujet de l'afflux d'étrangers. » (³⁶) Dans la même situation, plusieurs cas ont été enregistrés, à travers le monde, devenu la cible privilégiée des migrants irréguliers. Quelques cas de routes empruntées par les migrants irréguliers restent à rappeler:

- La Turquie- la Grèce
- La Libye –l'Italie
- Les pays M.A.T (Maroc, Algérie, Tunisie).
- l'Espagne
- Etc.

A titre d'illustration, Schaffhauser (2011) assimile la migration irrégulière à un crime (Schaffhauser, 2011). Celui-ci présente des marqueurs de criminalité à tous les niveaux du pays cible comme celui du départ. D'ailleurs, il parle de « ce que criminaliser la migration clandestine veut dire »:

« La frontière sociologique entre migration légale et migration clandestine n'est pas aussi nette qu'il y paraît au premier abord, car il s'agit souvent de deux pôles entre lesquels se situe la biographie de sujets culturellement situés et, de surcroît, en mouvement. Lorsqu'on étudie et reconstruit l'histoire de vie de migrants, on ne tarde pas à découvrir que leur expérience montre à l'envie que la migration, légale ou clandestine, n'est pas une ligne droite épousant strictement le tracé de la loi ou cheminant en parallèle à celle-ci de façon marginale et déviante. »^(37.)

Pour Schaffhauser(2011) « la supposée relation entre le crime organisé et la migration clandestine faisant de cette dernière un prolongement délictuel de la première. Cette dernière thèse se renforce dans un contexte politique international tendu. » (Schaffhauser, 2011 : n.p.) Puis, il fournit une autre explication, d'ordre accusatif : « un autre argument qui n'est pas sans lien avec (une situation qui) est d'ordre (in)sécuritaire. Il fait du migrant clandestin (...) un sujet dangereux, un criminel en puissance, parce qu'il est généralement pauvre, démuné et exclu et que ces données sociologiques fondent les raisons de la violence dont il est capable. Il fait, en quelque sorte, partie d'une armée de réserve au service des cartels de la drogue (...). »^(38.)

Et ceci, en plus de ce qui suit « le travailleur clandestin profite de sa situation migratoire pour tirer des bénéfices économiques et sociaux des services publics des États pour lesquels ils sont invisibles. Il vient, selon l'expression xénophobe consacrée, « manger le pain des autochtones »^(39.). En ce sens, les sans papiers ne font pas preuve de civisme, puisque, par exemple, ils ne payent pas d'impôts. Et l'une des façons de lutter contre la migration clandestine consiste à *déshumaniser* les services publics (écoles, hôpitaux, etc.), lesquels

se voient contraints de pratiquer une discrimination entre « avec » et « sans papiers »⁽⁴⁰⁾.

Dans ce cas, nous parlons de quelques retombées et des enjeux que l'expérience des chercheurs rappelle, à travers les résultats des enquêtes, effectuées par des journalistes et des spécialistes des sciences sociales et humaines. Cette question est abordée, conjointement, à travers l'aspect de l'interpellation internationale et les enjeux.

6-Interpellation internationale et enjeux

Sur la base de notre enquête, basée sur nos lectures et l'apport de nos informateurs (anonymes) (cf.supra) qui sont, généralement, des anciens « haraga », nous portons une attention sur une interpellation d'ordre international et sur des enjeux spécifiques. Il s'agit, uniquement, d'un ensemble de questionnements. Devant ces différents questionnements, ayant des marqueurs problématiques, plusieurs organisations, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales à travers les pays touchés par le phénomène des migrations irrégulières, conjuguent leurs efforts, d'ordre théorique et pratique, pour une meilleure maîtrise du phénomène. Celui-ci interpelle, à tout moment, les décideurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans le monde, présentant des marqueurs d'espaces – territoire de la mobilité internationale des migrants irréguliers.

Par ailleurs, la composante de la société civile locale des pays africains, appuyée dans plusieurs cas par la communauté internationale, se pose beaucoup de questions, celles qui touchent directement plusieurs enjeux. Ceux-ci demeurent, de plus en plus, très spécifiques au problème des migrations contemporaines.

Pour une simple réflexion, ces enjeux spécifiques visent, principalement, les domaines de :

- L'économie du pays.
- La sécurité des individus.
- La mobilité, devenue incontrôlable.
- La dignité humaine.
- Le respect de la condition humaine des individus.
- La multiplication des objectifs à atteindre.

- La réduction des points négatifs engendrés par les migrations contemporaines.
- La mise en valeur des individus pour une meilleure considération humaine.
- La mise en place d'une gouvernance exemplaire et considérable.
- La maîtrise de la situation, liée aux migrations contemporaines.
- Etc.

À cet effet, nous pensons à faire valoir une ébauche pour, enfin, assurer un début pour des projets innovants. Pour la réalisation de ces projets, dans un cadre socioéconomique, nous suggérons une contribution sous sa forme de charte. La réussite se base sur le triptyque IVA ⁽⁴¹⁾ qui implique directement l'intention, la volonté et l'action de faire valoir cette charte.

7-La charte A.F.A.C.

Dans ce cadre, notre contribution cherche à mieux comprendre le phénomène pour pouvoir penser à mettre en avant une charte qui serait une plateforme de mise en relief de quelques principes favorables à la problématique, déjà évoquée plus haut. Peut – être cette charte pourra servir à une mise à niveau de certaines solutions ou des vecteurs communicationnels pour réduire les formes de la déconsidération humaine. Notre approche porte, essentiellement, sur un débat pour la mise en place de cette charte, plus ou moins explicative et évolutive dans le temps et dans l'espace puisqu'il s'agit des migrations contemporaines, objet de cette intervention qui suscite un grand intérêt au niveau local, national et/ ou international. L'intérêt pour cette problématique demeure interpellant.

Par ses objectifs, cette charte cherche à toucher les points, en étroite relation avec le phénomène des migrations contemporaines tels que :

- La deshumanisation des individus.
- L'esclavage inhumain.
- L'intégration socio culturelle.
- La sécurité territoriale.

- Le développement socio économique.
- La gouvernance des formes de flux migratoires.
- L'impact des migrations contemporaines.
- La situation alarmante des migrations contemporaines.
- Etc.

Dans ce cadre, il est nécessaire de parler d'une philosophie, adaptée à la politique des migrations contemporaines. D'ailleurs, la vision que nous préconisons implique, en premier lieu, les acteurs ; puis des actions qui se valorisent, dans le temps et dans l'espace, pour un meilleur respect de la dite charte que nous appelons A.F.A.C. dont l'acronyme signifie, en langue arabe, l'horizon.

Cette charte impose les principes suivants :

- Accueil des individus dans la considération et le respect.
- Formation dans les pratiques sociales, culturelles, etc.
- Accompagnement des migrants.
- Communications pour une meilleure insertion dans l'une ou l'autre société.

Pour être plus explicite, nous évoquons les différents acteurs efficaces et les meilleures actions. Il est à noter que la combinaison des intentions des acteurs et les objectifs des actions font valoir l'implication directe de:

- La communication avec toutes ses formes.
- L'usage des moyens de la communication avec les enjeux des T.I.Cs.
- Les relations publiques.
- La philosophie communicationnelle.
- Les réflexions gouvernementales et non gouvernementales.
- Les résultats des études en sciences sociales et humaines.
- Les programmes de sensibilisation par les ministères, les centres et les laboratoires de recherche.
- Etc.

8-Conclusion

Quelques marqueurs relatifs à la situation des migrants se présentent devant le développement expansif du phénomène social, devenu une

forme de mobilité à sens unique, bien qu'il soit une source de problèmes que les pays n'arrivent plus à maîtriser. Par ce manque de maîtrise parfaite du phénomène, les Etats et les gouvernements cherchent à faire valoir la compétence nationale afin de pouvoir arrêter cette forme de mobilité.

« Il faudrait, à moyen et à long termes, offrir des possibilités d'emploi et de formation pour des durées déterminées et augmenter les investissements dans les pays d'émigration. Il faudrait également envisager d'une part l'élaboration d'une convention visant à combattre toutes les formes de migration clandestine et d'autre part la signature d'accords de réadmission bilatéraux ou multilatéraux des migrants illégaux par l'Etat d'origine ou par l'Etat de transit. Enfin, il faudrait faciliter la légalisation des migrants clandestins dans la mesure où pour la plupart d'entre eux le rapatriement forcé constituerait un traitement inhumain. »^(42.)

Cette mobilité à sens unique entraîne des conséquences, lourdes à supporter financièrement, matériellement et immatériellement. Bien qu'il soit international et transfrontalier, le phénomène des migrations constitue une grande interpellation qui vise, principalement, des questionnements portant sur :

- La préoccupation sociale au niveau de la population du pays et de l'Etat à plusieurs niveaux de l'administration.
- L'interrogation des scientifiques au niveau des centres de recherche et des unités de recherche et laboratoires du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des pays.
- L'attirance médiatique où les différents organes de la presse, qu'elle soit locale ou nationale, voire internationale, se penchent sur le problème des migrants.

La charte AFAC est une plateforme d'une mise à niveau de toutes les décisions, lors des rencontres de haut niveau, précédemment prises. Peut-être, elle pourra donner naissance à des projets innovants où l'esprit de la collaboration et de la contribution est présent pour réduire le suicide involontaire des migrants irréguliers, tombés entre les mains des groupes d'hommes, sans scrupule ni foi.

9-Bibliographie

¹ Nous allons parler dans le cadre de cette contribution; des différentes migrations. Dumitru, S. (2012). Migration qualifiée, développement et égalité des chances. Une critique de la taxe Bhagwati. *Revue de philosophie économique*, vol. 13(2), p. 63-91. doi:10.3917/rpec.132.0063 et puis, Eyebiyi, E. P. et Mazzella, S. (2014). Introduction : Observer les mobilités étudiantes Sud-Sud dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 13, 7-24., et Wihtol de Wenden C.(2008). L'Europe, un continent d'immigration malgré lui, *Strates*, 15 | 2008. Repéré à <http://journals.openedition.org/strates/6530>

² Wihtol de Wenden C.(2008). L'Europe, un continent d'immigration malgré lui, *Strates*, 15 | 2008.

Repéré à <http://journals.openedition.org/strates/6530>, p p.1-10

³ Guenaou :2012 : p.192-200

⁴ L. Bacon, N.Robin :2018 : op/

⁵ idem

⁶ idem

⁷ Il faut entendre que la misère trouve son berceau dans la pauvreté des individus, dûe au manque de travail, à la détérioration des conditions de vie, le manque de prise en charge pour des soins médicaux, etc.

⁸ Nous nous contentons uniquement sur nos observations et les chiffres avancés par la presse local : il s'agit des migrants africains à travers toutes les villes d'Algérie.

⁹ Quelques informateurs que nous avons interrogés dans plusieurs villes en Algérie, et plus particulièrement l'ouest algérien.

¹⁰ Ce thème fera, prochainement, l'objet d'une autre contribution puisqu'il s'agit des pays du Maghreb que nous rappelons par MAT (Maroc, Algérie et Tunisie) pour désigner l'espace territorial, anciennement appelé pays d'Outre –Mer par rapport à la Métropole, la France. Nous voulons reprendre la question, abordée par les auteurs sus – cités : « Il ne s'agit pas de remettre en cause les inégalités sociales, économiques et symboliques qui se creusent de toute

évidence entre le Nord et le Sud, voire entre les Suds, dans un contexte mondial de libéralisation de l'offre d'enseignement supérieur, de présélection des candidats et de (dé)territorialisation de l'enseignement supérieur (...), ni de nier la profonde crise universitaire que beaucoup de pays du Sud connaissent, ni de négliger le poids de l'histoire coloniale. Il faut également maintenir dans le champ d'analyse de l'internationalisation de l'enseignement supérieur la force historique des échanges binationaux, qui configurent encore les champs scientifiques nationaux : la mobilité internationale des étudiants continue de suivre les voies traditionnelles de coopération qui se sont construites progressivement au cours de l'histoire, notamment dans le cadre des rapports entre pays colonisés et pays colonisateurs. » (Elieth P. Eyebiyi et Sylvie Mazzella, p.9)

¹¹ Dureau, F. et Lévy, J-P. (2007) Villes et mobilités au Nord et au Sud : la construction d'une problématique commune. *Autrepart*, 41 (1), 135 – 148

¹² Idem, : p.142

¹³ Guenaou, Contribution et Connaissances: Culture à l'ère du numérique et pratiques juvéniles : IVA entre expressions et Big Data enrichi. Chisinau , Generis Publishing, 2021, 44p

¹⁴ Beauchemin, C. et Lessault, D., (2014) « Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion », *e-Migrinter* 12 . Repéré à <http://journals.openedition.org/e-migrinter/417> ; DOI : 10.4000/e-migrinter.417

¹⁵ Matsutani M. (2015) ,Un aspect méconnu de la migration qualifiée : la mobilité nord-sud des classes moyennes en Asie (l'article a été traduit de l'anglais par Christine Pelloquin et Luca Marin).In *Migrations Société* 157(1) 57-70; Dumitru,2012, op.cit.

¹⁶ Lévy, J. (2000). Les nouveaux espaces de la mobilité (p.155-170) .Dans M. Bonnet (Ed.). *Les Territoires de la mobilité*. Paris, France : PUF. p.155

¹⁷ *La mémoire collective* (1968) et *Les cadres sociaux de la mémoire* (1925)

¹⁸ Faugier, E. et Passalacqua, A. (2015). Mobilité, espace et temps. Quelle mémoire pour la *réalité augmentée*. *Conserveries mémorielles*, 17, n.p. Repéré à <http://journals.openedition.org/cm/2067>

¹⁹ Faugier et Passalacqua, idem

²⁰ Halbwachs ,1968, La mémoire collective.Paris;PUF

- ²¹ Halbwachs, M. (1925). *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, France : Librairie Felix Alcan
- ²² Pahtas M. (1993) Rapport sur les migrations clandestines: passeurs et employeurs de migrants clandestins. Le rapporteur M. PAHTAS, Grèce, PA SO K) daté du 26 avril 1993 et référencié Doc. 6817
- ²³ Pahtas, 1993,n.p
- ²⁴ Guenaou M. (2012). Histoire et mémoire d'un paradigme nouveau: Harraga. Analele UNIVERSITATIL. « DUNAREA DE JOS » DIN GALATI. FASCICULA XXIV, An V, Nr 1 (7) LEXIC COMUN – LEXIC SPECIALIZAT. Lexique commun- lexique spécialisé. Galati(Roumanie), Editura Europlus, 2012, p.192-202
- ²⁵ Pahtas, 1993 ; n.p.
- ²⁶ Zied Hadfi, « « L'épopée » des clandestins », *Conserveries mémorielles* , 13 | 2013. In <http://journals.openedition.org/cm/1318>
- ²⁷ Pahtas, 1993 ; op.cit.
- ²⁸ idem
- ²⁹ idem
- ³⁰ Vocabule utilisé par les migrants irréguliers pour désigner des embarcations, canots, barques, etc.
- ³¹ Nous pouvons utiliser, et à n'importe quel moment, le terme de passeurs de migrants réguliers, en raison de leur régularité vis-à-vis de la loi d'entrée dans le pays de destination.
- ³² Pahtas, 1993, op.cit.
- ³³ Guenaou, 2012, op.cit.
- ³⁴ Il s'agit d'une synthèse sur la base de quelques informateurs , interrogés dans plusieurs localités de l'ouest algérien.
- ³⁵ Pahtas, 1993, op.cit.
- ³⁶ idem
- ³⁷ Schaffhauser P.(2011).La migration clandestine mexicaine comme un crime : commentaires sur quelques effets de la loi SB. 1070 de l'État de l'Arizona, *Amnis*10 / 2011 <http://journals.openedition.org/amnis/1526>
- ³⁸ idem
- ³⁹ idem
- ⁴⁰ idem
- ⁴¹ Guenaou , 2021,, op.cit.
- ⁴² Pahtas, 1993op.cit/